

AMNESTY INTERNATIONAL

AILRC-FR

Index : AMR 36/003/2015

Embargo : jeudi 8 janvier 2015 à 00 h 01 T.U.

Dix faits à propos de la crise du logement en Haïti

Le nouveau rapport d'Amnesty International, intitulé « *15 minutes pour partir* ». *Les violations du droit à un logement décent en Haïti après le tremblement de terre*, décrit le manque tragique de progrès réalisés dans la reconstruction du pays depuis le tremblement de terre de 2010, il y a tout juste cinq ans. Il souligne notamment les faits suivants :

1. Le séisme qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a fait plus de deux millions de sans abris.
2. D'après les dernières données disponibles (septembre 2014), 123 camps de personnes déplacées, accueillant 85 432 personnes, sont toujours ouverts en Haïti.
3. Les conditions de vie dans les camps de personnes déplacées sont très difficiles. Un tiers des habitants de ces camps n'ont pas accès à des latrines. On compte en moyenne un sanitaire pour 82 personnes.
4. Les expulsions forcées des habitants des camps sont un problème grave et persistant. Plus de 60 000 personnes ont été expulsées de force de leurs abris dans des camps de fortune depuis 2010. Environ un quart de ceux qui vivent toujours dans les camps sont menacés d'expulsion forcée. Depuis avril 2013, Amnesty International a recensé six opérations d'expulsions forcées, au cours desquelles plus de 1 000 familles ont été expulsées de camps ou de quartiers informels accueillant des personnes déplacées.
5. Selon les informations disponibles, environ 37 000 logements ont été réparés, reconstruits ou construits. Cependant, moins de 20 % des solutions de logement proposées en réponse à la catastrophe peuvent être considérées comme durables ou à long terme. La plupart des programmes se contentent plutôt de proposer des solutions temporaires, par exemple la construction d'abris provisoires ou des aides au logement.
6. Les aides au logement sont une méthode couramment utilisée par le gouvernement et les organisations humanitaires. Les familles reçoivent une aide de 500 dollars des États-Unis pour louer un logement privé. Cependant, une enquête de 2013 a montré que près de la moitié de ceux qui avaient reçu une aide au logement avaient dû quitter leur logement une fois cette aide terminée. Les trois-quarts d'entre eux avaient été contraints de déménager dans un logement de qualité inférieure.
7. La population de Canaan, un vaste quartier en périphérie de Port-au-Prince, a connu une croissance exponentielle depuis que la zone a été déclarée d'utilité

publique en mars 2010. Selon les estimations, ce quartier compte actuellement quelque 200 000 habitants, dont beaucoup de personnes ayant perdu leur logement dans le tremblement de terre. En l'absence d'intervention de l'État dans ce secteur, les gens construisent leurs maisons du mieux qu'ils le peuvent et ont créé leurs propres solutions, souvent peu satisfaisantes, pour gérer les problèmes d'accès à l'eau, de gestion de déchets et de sécurité. Nombre des habitants de Canaan vivent sous la menace d'une expulsion forcée.

8. Plusieurs projets d'infrastructure ont été entrepris dans le cadre de la reconstruction après le tremblement de terre. Des centaines de familles ont été expulsées de force du centre-ville de Port-au-Prince en mai 2014 pour permettre la construction de bâtiments administratifs publics.
9. Le secteur du logement était déjà en crise avant le tremblement de terre. On estimait à l'époque qu'Haïti manquait d'environ 700 000 logements. Le tremblement de terre a détruit ou fortement endommagé 250 000 habitations. Le secteur du logement est celui qui a été le plus touché par le séisme, avec des dégâts estimés à 2,3 milliards de dollars des États-Unis (environ 40 % de l'ensemble des dommages causés par le tremblement de terre).
10. Le problème du logement persiste en Haïti malgré les 13,34 milliards de dollars d'aide humanitaire et à la reconstruction promis par la communauté internationale et les institutions financières à la suite du tremblement de terre.